



PROMULGATION DU RÈGLEMENT 996

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro 996 intitulé :

Règlement numéro 996 concernant le contrôle et le suivi budgétaire et délégrant certains pouvoirs à des employés municipaux

- a été adopté par le conseil municipal le **29 octobre 2019**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 30 octobre 2019

La greffière,

Me Annie Chagnon